

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la Mairesse, tenue le 12 septembre 2020, par voie de vidéo conférence, suite à l'Arrêté numéro 2020-009 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère :
Madame Barbara McDonald
Messieurs les conseillers :
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Éric Lessard
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Christian de Varennes

La secrétaire-trésorière Stephanie Carriere est présente.

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
3. **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 8 août 2020;**
4. **Ratification des paiements exécutés par chèque;**
5. **Rapports de la Mairesse :**
 - 5.1 **Lac-Tremblant-Nord;**
 - 5.2 **Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;**
 - 5.3 **Mont-Tremblant;**
 - 5.4 **Rapport des comités Agglo;**
6. **Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
7. **Règlements :**
8. **Résolutions :**
 - 8.1 **Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès- logis**
 - 8.2 **Résolution 2020 Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes sur le territoire**
9. **Rapport des comités :**
 - 9.1 **Comité des finances et administration :**
 - 9.2 **Comité consultatif en urbanisme :**
10. **Acceptation de correspondance :**
11. **Affaires nouvelles :**
12. **Période d'intervention des membres du conseil :**
13. **Deuxième période de questions :**

12 Septembre, 2020

14. Clôture et levée de la séance.

—

1. Résolution 2020-09-116 - Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2020-09-117- Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 8 août 2020;

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 8 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2020-09-118 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er au 31 août 2020 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 29 634,04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Rapports de la Mairesse :

5.1 Lac-Tremblant-Nord;

5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;

5.3 Ville de Mont-Tremblant; et

5.4 Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2020-09-119 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la

Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian DeVarennes

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 14 septembre 2020 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements : S/O

8. Administration

8.1 Résolution 2020-09-120 – Demande au gouvernement du Québec d'une programmation ACCÈS- LOGIS

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU DE:

DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

12 Septembre, 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2020-09-121 - Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire trésorière de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement avant le 20 septembre 2020 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ cC-27.1;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière de la Municipalité doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ cC-27.1 :

MATRICULE	NO. DU LOT
1624-72-9382	5 011 332
1624-83-3880	5 011 333

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU QUE :

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ cC-27.1; et

QUE Mme Stéphanie Carrière, directrice générale, soit mandatée à représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 3 décembre 2020, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, R-LR.Q C Cc27.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2020;

Note : Monsieur Jean Cloutier quitte la séance à 11 h18.

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2020-09-122 - C.C.U. Demande DPCOL200039, construction neuve, ch. des Renards, matricule 1720-69-5649, lot 5 011 370, Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de construction neuve et les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du CC selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur PIIA;

CONSIDÉRANT que l'objectif 5 du PIIA concernant les matériaux de revêtement et les couleurs stipule de favoriser les matériaux de revêtement extérieur de couleurs sobres, de tons et dégradés de brun, vert, gris et rouille qui s'intègrent à l'environnement naturel.

CONSIDÉRANT que la couleur du revêtement présenté s'apparente au noir;

CONSIDÉRANT la nouvelle couleur murale présentée lors de la séance extraordinaire du CCU tenu le 11 septembre 2020.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU QUE:

D'APPROUVER le plan d'implantation 31007, min. 3672 préparé par Gabriel Lapointe, A-g. et les plans de construction 51334 feuillet A101 et A102 et A201 à A204 préparés par Timber Block, ainsi que la couleur du revêtement murale approuvé lors du CCU extraordinaire tenu le 11 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.2 Résolution 2020-09-123 - C.C.U. Demande DPPIL200042, Installation d'une piscine creusée, ch. des Renards, matricule 1720-69-5649, lot 5 011 370, Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'installation d'une piscine creusée et les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que les aménagements prévus autour de la piscine sont minimaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le plan d'implantation soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.3 Résolution 2020-09-124 - C.C.U Demande DPREL200043, modification des revêtements extérieurs, 3028, Rive du Lac-Tremblant, matricule 1624-84-5791, lot 5 011 334, Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de modification des matériaux de revêtement et les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du CCU selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'objectif 4 du PIIA applicable concernant la préservation du caractère de villégiature du secteur vis-à-vis de toute modification d'une construction stipule qu'aucune modification ou addition à un bâtiment d'intérêt ne doit avoir pour effet de réduire la valeur architecturale de ce bâtiment et que les éléments décoratifs et d'ornementation (corniche, galerie, lucarne, etc.) d'intérêt soient conservés et restaurés dans leur état original;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement mural proposés sont constitués d'acier prépeint et sont une imitation du bois véritable.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE REFUSER le changement de revêtement mural proposé; et

DE PROPOSER au citoyen de consulter le guide architectural à la page 20 pour le revêtement mural possible et la municipalité s'engage à continuer à travailler avec le citoyen.

D'APPROUVER le remplacement du revêtement de toit par de la tôle à baguette noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Acceptation de correspondance :

11. Affaires nouvelles :

12. Période d'intervention des membres du conseil :

- **Intervention de Monsieur le conseiller Philippe Couture: propose que le conseil évalue la situation de stationnement sur le chemin Thomas Robert à l'entrée du sentier des centenaires; et**
- **L'administration à commander des enseignes pour assurer la sécurité des citoyens et de gérer le stationnement des voitures sur le chemin Thomas Robert, et que le conseil va communiquer avec le comité de circulation;**
- **Le conseil va demander à l'ingénieur forestier de présenter aux citoyens les détails concernant la coupe d'assainissement prévu cette automne sur les terres de la couronne proche des terres de la couronne adjacent au chemin des Rondins et le chemin Thomas Robert.**

13. Période de questions -

14. Résolution 2020-09-125 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian DeVarenes

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Madame Stéphanie Carrière
Secrétaire-trésorière